



## **Exigences en termes de locaux et d'équipement pour la Basisstufe**

### **Exigences en termes de locaux**

La Basisstufe associe l'école enfantine et les deux premières années du degré primaire. Il s'agit d'un degré dans lequel l'apprentissage et le jeu s'entremêlent et qui crée un environnement pédagogique dans lequel les enfants se voient proposer des tâches et des offres adaptées à leur niveau de développement ainsi qu'à leurs besoins et intérêts.

Les locaux accueillant la Basisstufe doivent donc répondre à différentes exigences. D'une part, ils doivent être adaptés à des activités ludiques mais aussi à un apprentissage basé sur les tâches. D'autre part, ces locaux doivent aussi donner la possibilité de s'isoler et disposer de suffisamment d'espace pour des jeux de motricité. Par ailleurs, un accès à des locaux spéciaux tels qu'une salle de sport, un atelier, une bibliothèque et une cuisine doivent aussi être garantis.

Dans l'idéal, les locaux de la Basisstufe devraient se situer dans l'enceinte de l'école à laquelle elle est rattachée, de façon à faciliter l'intégration de cette structure dans l'école.

Il est recommandé d'examiner dans quelle mesure les locaux de l'école enfantine et/ou les salles de classe peuvent être adaptés pour la Basisstufe en complément d'autres locaux destinés aux activités en petits groupes et aux travaux pratiques.

### **Dispositions légales, recommandations et directives**

L'ordonnance sur l'école obligatoire (OEO, art. 9) du canton de Berne ne prescrit que les tailles minimales des salles de classe. A l'école enfantine, la taille minimale est de 75 m<sup>2</sup> et au degré primaire, elle est de 64 m<sup>2</sup>.

La conférence suisse des conseillers en construction (Schweizerische Konferenz der Bauberater/innen) et l'association des enseignants et enseignantes d'école enfantine de Suisse (Verband KindergartenInnen Schweiz KgCh) ont émis des directives ayant valeur de recommandation.

L'expérience montre que la surface absolue disponible n'est pas un critère essentiel pour juger de la qualité des locaux et des possibilités d'utilisation. Il convient plutôt d'examiner la façon dont les pièces sont réparties ainsi que dans quelle mesure il est possible d'aménager des niveaux supplémentaires dans ces pièces afin de mettre en place des éléments favorisant l'activité physique.

Il convient d'examiner si les consignes de sécurité sont respectées dans les locaux en extérieur comme en intérieur et avec les appareils (Bpa – Bureau de prévention des accidents).

### **Espace intérieur**

Des grandes pièces qui offrent de nombreuses possibilités d'aménagement sont appropriées. Les éléments suivants ont particulièrement fait leurs preuves :

- deux pièces attenantes entre lesquelles les portes peuvent être laissées ouvertes, le passage les reliant n'étant ainsi pas utilisé par d'autres groupes ;
- deux pièces reliées par un couloir ;
- une salle de classe disposant d'une mezzanine ou d'une petite pièce annexe reliée ;
- une grande pièce d'une surface comprise entre 90 m<sup>2</sup> et 120 m<sup>2</sup> séparée visuellement par un plancher surélevé ou d'autres éléments.

Autres surfaces pouvant être utilisées pour l'enseignement :

- des couloirs ou pièces servant de passage, pour différentes activités (jeux de motricité, construction, mur à peindre, salle d'eau, etc.) ;
- accès à une salle de sport et à une piscine, éventuellement en plus des leçons prescrites par les dispositions cantonales ;
- accès simple et sécurisé à un atelier, une cuisine, une bibliothèque, etc. ;
- bureaux et débarras séparés mais situés dans le même bâtiment.

## Equipement

- L'environnement d'apprentissage est aménagé de façon à ce que des élèves puissent se concentrer sur leur travail pendant que d'autres jouent et que les enfants exerçant différentes activités telles que des jeux de rôle, des jeux de construction, des activités physiques ou des travaux dans un atelier ne se dérangent pas mutuellement.
- Grâce à des équipements flexibles (mobilier polyvalent), la pièce peut être divisée, utilisée de diverses façons et adaptée aux besoins. Les éléments de séparation peuvent à la fois servir de mur pour afficher les dessins et de moyen d'isolation.
- L'aménagement des locaux rend possible tant des activités individuelles que des activités à deux ou en groupe.
- Les pièces sont aménagées de telle sorte qu'il est possible de s'isoler pour se concentrer sur l'apprentissage ou pour se détendre.
- Il est en tout temps possible d'exercer une activité physique sans qu'une grande adaptation des locaux ne soit nécessaire.
- Les pièces sont clairement structurées. Il est possible d'accéder facilement au matériel de jeu et d'enseignement, qui peut être présenté de manière attrayante. Une pièce supplémentaire permettant d'entreposer le matériel est nécessaire.
- Des sources de lumières et des éléments d'éclairage réglables peuvent être dirigés sur les zones de travail et de jeu et déplacés si nécessaire.

## Espace extérieur

Dans la zone extérieure, les enfants peuvent courir, grimper, explorer et jouer sans être gênés. Cette zone, qui doit être suffisamment grande, est librement accessible durant les heures d'enseignement. Elle dispose d'un bac à sable, de possibilités pour grimper, de lieux permettant de s'isoler, d'une balançoire et d'aires aménagées comme un milieu naturel, qui peuvent être librement modifiées. Il est souhaitable que l'on puisse y accéder directement. De préférence, la zone extérieure est visible de l'intérieur de façon à ce que les enfants puissent y évoluer librement. Selon la taille du complexe scolaire, il peut être judicieux d'isoler quelque peu la zone extérieure afin de créer un espace protégé.

Les espaces extérieurs existants disposent souvent déjà de structures de jeu (balançoires, toboggan, etc.) ou de revêtements de sol spéciaux, ce qui limite les possibilités d'exploration. La Basisstufe doit compléter et élargir cet espace de découverte.

**Jardin** : les enfants se rendent compte des changements liés aux saisons et apprennent à connaître les arbres, fleurs et arbustes locaux. Avec les arbres dans lesquels il est possible de grimper, les buissons et les fleurs sauvages, les enfants disposent de différentes possibilités de jeu, de retrait et de découverte et sont incités à l'exercice physique.

**Bac à sable** : les bacs à sable permettent de faire des expériences sensorielles et créatrices. En y ajoutant de l'eau, les possibilités sont encore plus grandes : laisser l'eau couler et s'infiltrer, laisser des traces, éclabousser, etc.

**Eau** : il devrait aussi être possible de se familiariser avec l'eau en dehors du bac à sable : en puiser, en gicler, etc.

**Foyer** : le feu attire fortement la plupart des enfants. Faire cuire ou griller de la nourriture au-dessus d'un feu est une expérience à vivre. A cette occasion, les dangers du feu et la sécurité peuvent être évoqués.

**Balçoires** : différents types de balançoires peuvent être utilisés pour encourager les enfants à bouger et leur permettre d'être à l'aide avec leur corps.

**Surfaces naturelles** : un terrain de jeu naturel permet aux enfants d'aménager et modifier une surface à leur guise. Ils peuvent ainsi créer leur propre monde avec de la terre, des cailloux, de l'eau et du sable et vivre beaucoup de petites expériences.

**Protection contre le soleil** : des surfaces ombragées par des arbres ou un préau protègent les enfants contre une exposition trop forte au soleil.

### Aperçu des surfaces nécessaires

(cf. les directives de la conférence suisse des conseillers en construction)

	Basisstufe intégrée dans l'enceinte de l'école		Basisstufe dans un bâtiment séparé	
	Surface minimum	Surface optimale	Surface minimum	Surface optimale
<b>Pièce principale</b>	70 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>	70 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>
<b>Pièce annexe</b>	20 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>
<b>Vestiaire et salle d'eau/de dessin</b>	Dans le couloir		15 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>
<b>Débarras</b>	Inclus dans le débarras de l'école		10 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>
<b>Toilettes</b>	« A proximité »	Attribuée à la Basisstufe	2	3
<b>Entrée</b>	« A proximité »	Attribuée à la Basisstufe	Séparée	Séparée
<b>Espace extérieur</b>	Partage de la cour de récréation ; terrain de jeu et bac à sable individuels d'env. 25 m <sup>2</sup>	Espace extérieur clairement attribué à la Basisstufe couvrant environ 150 m <sup>2</sup> et comprenant un terrain de jeu et un bac à sable.	Espace extérieur clairement délimité couvrant env. 100 m <sup>2</sup> et comprenant un terrain de jeu et un bac à sable.	Espace extérieur clairement délimité couvrant env. 200 m <sup>2</sup> comprenant un terrain de jeu et un bac à sable.

### Indications complémentaires

Chapitre 5, Eingangsstufe - Einblicke in Forschung und Praxis (en allemand)  
Schulverlag blmv AG, Berne, Art.-Nr. 7.226.00, ISBN 978-3-292-00571-7